

sera étendue? Certains événements de ces dernières années démontrent la nécessité d'en étendre l'application et de les rendre plus rigoureux. Les honorables députés se rappelleront qu'il y a eu un an l'automne dernier un navire, le *Sand Merchant*, a sombré dans le lac Erié avec un équipage de dix-neuf personnes, dans des circonstances qui laissent supposer que ces vies n'auraient probablement pas été perdues si ce navire avait été muni d'un moyen convenable de communication avec la terre ferme. Un autre navire, le *Calgadoc*, qui d'habitude faisait le service sur les Grands Lacs, a sombré avec tout son monde dans le voisinage de Terre-Neuve. Il ne possédait aucun appareil lui permettant de communiquer avec le rivage et on n'a rien su de ce qui lui était arrivé. On emploie un grand nombre de personnes de l'Ontario sur les navires marchands qui font le service des Grands Lacs. Même dans les conditions les plus avantageuses leur occupation est extrêmement dangereuse. Ils sont moins bien partagés que les autres travailleurs en ce sens que durant la saison de navigation ils se trouvent sur des navires voguant un peu partout dans les Grands Lacs, et après la saison ils sont aux quatre coins de la province en petits groupes. Ils ne font partie d'aucune organisation puissante, et, comme plusieurs d'entre eux sont sans emploi et très désireux de se trouver du travail sur les navires, ils ne peuvent guère faire prévaloir leur point de vue au sujet des règlements de sécurité. Dans les circonstances je crois que le moment est venu de réviser les règlements qui régissent l'exploitation des navires marchands.

Certains fonctionnaires du ministère m'ont dit qu'on faisait des expériences sur les communications téléphoniques entre les navires et la terre ferme et qu'on avait l'intention de tenir une conférence avec les autorités américaines dans le but d'uniformiser les règlements applicables aux navires canadiens et américains en service sur les Grands Lacs. Je sais qu'un grand nombre de marins et leurs familles en Ontario aimeraient entendre le ministre déclarer qu'on révisera prochainement les règlements qui régissent les conditions de travail des marins de l'Ontario, particulièrement à bord des navires marchands sur les Grands Lacs, afin que les matelots aient une chance d'échapper à la mort au cas où ces navires se trouveraient en détresse, comme la chose arrive fréquemment pendant les tempêtes.

L'hon. M. HOWE: Nous nous occupons constamment de ce problème. Il y a eu un an l'automne dernier nous avons, pour la première fois, appliqué un règlement qui oblige les navires marchands de 5,000 tonnes et plus à avoir un radiotélégraphiste à bord. Depuis

[M. McLean (Simcoe-Est).]

nous cherchons une solution pour le cas des navires plus petits, et je crois que nous en avons trouvé une qui sera satisfaisante. Nous avons établi des appareils de réception radiotéléphonique à nos principaux postes de radiogoniométrie le long des Grands Lacs, et nous avons pris des mesures qui permettront l'installation d'appareil téléphonique à bord des navires au moyen desquels on pourra communiquer avec le poste de radiogoniométrie le plus rapproché. On pourra aussi raccorder automatiquement avec le réseau Bell et atteindre tout endroit désiré. Plusieurs compagnies ont installé ces appareils volontairement. Le coût est d'environ \$500 par saison. Cela évite le besoin d'avoir des radiotélégraphistes sur les navires, ce qui coûtait très cher. Les frais d'installation de la T.S.F. avec un télégraphiste représentaient une très grosse somme pour un cargo ayant un petit équipage. La seule difficulté que nous ayons ici est d'avoir des règlements uniformes avec les Etats-Unis. Il y a beaucoup de concurrence sur les Grands Lacs et nous avons toujours eu des règlements plus rigoureux que ceux des Etats-Unis. Nous sommes en pourparlers à ce sujet et nous espérons arriver à l'adoption de règles types qui nous permettront de voir que les cargos, même de petites dimensions, soient obligés de se maintenir constamment en communication avec la terre ferme.

M. MASSEY: Le ministre veut-il avoir la bonté de nous expliquer les travaux qui se font sous le régime de ce crédit et qui se rattachent à ceux qui se font sous le régime du crédit numéro 388?

L'hon. M. HOWE: Le numéro 388 se rapporte aux appareils radiogoniométriques pour les aéroports. Il s'agit des stations radiogoniométriques que nous avons le long de nos côtes. C'est l'un des principaux auxiliaires à la navigation que nous ayons aujourd'hui. Nous avons les stations radiogoniométriques, les radiophares, les stations radiotélégraphiques, lesquelles se trouvent jusque dans les régions arctiques, le long des Grands Lacs et sur le littoral de l'Atlantique et du Pacifique. C'est un service très considérable qui a été établi au cours de plusieurs années.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES POSTES

Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses de bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission, \$14,624,470.

M. MacNICOL: S'agit-il du numéro que nous avons discuté vendredi soir?

L'hon. W. D. EULER (ministre des Postes intérimaire): Oui.